|  |  |
| --- | --- |
|  | MAIRIE DE **LA RONDE**  17170  Téléphone : 05.46.27.80.64  Mail : mairie.laronde@wanadoo.fr |

Compte administratif 2019

Note de présentation brève et synthétique

**Sommaire :**

**I.** Cadre général du compte administratif.

**II.** Eléments de contexte et priorités du budget.

**III.** La section d'investissement.

**IV.** La section de fonctionnement.

**I. Le cadre général du compte administratif.**

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de La Ronde ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif de la commune retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par la Trésorerie de Courçon.

Le compte administratif 2019 a été approuvé le 23 juin 2020 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture au public.

**II. Eléments de contexte et priorités du budget.**

Le budget primitif 2019 de la commune de La Ronde a été voté par le conseil municipal le 11 avril 2019. Il se caractérise par :

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :

o Le maintien de la masse salariale

o Une limitation de l'évolution des dépenses de gestion des services

o Une stabilité globale des subventions aux associations

Des recettes de gestion des services marquée par :

o Le maintien des taux de fiscalité communale

Un programme d'investissement d'un très bon niveau permettant le lancement de nouveaux projets.

La baisse de la dotation globale de fonctionnement rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu. Cette réduction de recettes pour La Ronde survient à un moment où la commune doit augmenter son effort d'investissement à un niveau permettant d'engager de nouveaux programmes de travaux.

Le budget 2019 a été élaboré cependant sans aucune hausse des taux de fiscalité communale.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

**III. La section de fonctionnement**

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au

fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers, location salle, fermages).

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent **927 755,18 €uros.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service, les subventions versées aux associations et au CCAS pour son fonctionnement, et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires et charges du personnel représentent **32,47** **%** des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Les effectifs de fonctionnement 2019 ont été maintenus à 4agents et **1** contractuel.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent **569 624,83** **€uros.**

**La participation au SIVOS St Cyr/La Ronde représente 33,34 % des dépenses de fonctionnement.**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de

fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est à dire la capacité de la commune à financer elle-même ; ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Dépenses | Montant | recettes | Montant |
| Dépenses courantes | 118 686,98 | Excédent brut reporté | 188 371,51 |
| Dépenses de personnel | 184 958,97 | Recettes des services | 8 862,20 |
| Autres dépenses de gestion courante | 242 760,54 | Impôts et taxes | 422 938,43 |
| Dépenses financières | 23 218,34 | Dotations et participations | 255 793,60 |
| Dépenses exceptionnelles |  | Autres recettes de gestion courante | 39 825,01 |
| Autres dépenses |  | Recettes exceptionnelles | 11 964,43 |
| Dépenses imprévues |  | Recettes financières |  |
| Total dépenses réelles |  | Autres recettes |  |
| Charges (écritures d’ordre entre sections) |  | Total recettes réelles |  |
| Virement à la section d’investissement |  | Produits (écritures d’ordre entre sections |  |
| Total général | 569 624,83 | Total général | 927 755,18 |

La section de fonctionnement présente un solde créditeur de 358 130,35 €.

c) La fiscalité.

Les taux des impôts locaux pour 2019 sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 11.82 %

- Taxe foncière sur le bâti : 20.15 %

- Taxe foncière sur le non bâti : 49.70 %

Le produit de la fiscalité locale s'élève à **356 753** €uros.

d) Les dotations de l'État.

Les dotations de l'État s'élèvent à **220 940,43 €uros**.

**V. La section d'investissement.**

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

A cela s'ajoute l'autofinancement que la commune dégage de sa section de fonctionnement au fil des exercices.

Le résultat d'investissement pour l'année 2019 est donc de 207 850,26 € (solde débiteur).

Le budget d'investissement se poursuit sur 2020 avec des restes à réaliser (RA dépenses 162 772 € - RA recettes 85 500 €).

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| dépenses | Montant | Recettes | Montant |
| Solde d’investissement reporté |  | Résultat fonctionnement 2018  Solde investissement 2018  Virement de la section de fonctionnement | 419 320,09 |
| Remboursement d’emprunts | 56 516,28  + 600 000,00  656 516,28 | FCTVA | 103 267,06 |
| Travaux de bâtiments  -Bar restaurant  -Nouvelle mairie  -Eglise  -Salle des fêtes | 303 141,68 | Prêt attention subvention et FCTVA | 0 |
| Travaux de voirie  Voirie 2019  Aménagement du centre-bourg | 19 203,78 | Cessions d’immobilisations  Amortissements |  |
| Autres travaux  -Citystade  -Eclairage public  -schéma eaux pluviales | 4 156,00 | Taxe aménagement | 2 978,22 |
| Autres dépenses  Achat de matériel  Cautionnement | 262,45 | Subventions  Cautionnement | 249 282,34  540,00 |
| Charges (écritures d’ordre entre sections) |  | Emprunt | 11,52 |
| Dépenses imprévues |  | Produits (écritures d’ordre entre section) |  |
| Total général | 983 280,19 | Total général | 775 429,93 |

Le bilan de l'année 2019 est excédentaire de 150 280,09 **€**

(résultat négatif d'investissement 207 850,26 € + résultat positif de fonctionnement 358 130,35 €)**.**

Le principal investissement de l'année 2019 est la réhabilitation des anciennes halles en locaux administratifs.

c) État de la dette.

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette du budget principal est de : 656 265,99 €.

En 2019, notre annuité est de 77 032,45 €uros dont 56 516,28 €uros de remboursement de capital et 20 516,17 €uros de charges d'intérêts.

La structure de la dette ne représente pas de danger : 100 % des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

Fait à La Ronde, le 25 juin 2020.

Le Maire,

Jean-Pierre SERVANT.

ANNEXE

*Code général des collectivités territoriales - extrait de l'article L2313-1*

*Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'État dans le département.*

*Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.*

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur les différents engagements.*

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'État.*

*Un décret en Conseil d'État fixe les conditions d'application du présent article.*